

**OBJET CLOTURE DE LA ZAC DU BAS DE LA RIVIERE
RETROCESSION FONCIERE**
AC 121, 122, 197 et 199 / AH 91, 107, 302 et 322

Dans le cadre de la clôture de la ZAC du Bas de la Rivière, dont le bilan est soumis à l'approbation de l'assemblée en cette même séance, il y a lieu de procéder à la rétrocession auprès de la SODIAC, aménageur, des terrains qui sont compris dans le champ de périmètre de la ZAC et au prix fixé par France Domaine.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Numéro	surface (m ²)	Occupation de la parcelle	
AC	121	2 344	ex-locaux FORCE 7, très vétuste et sans occupant	
AC	122	91	ex-locaux FORCE 7, très vétuste et sans occupant	
AC	197	177	terrain nu	
AC	199	66	terrain nu	
AH	91	421	voirie du Quai Est	
AH	107	240	construction à usage d'habitation	
AH	302 division en volume	1 337	lot 3	tréfonds
			lots 4 et 5	voie de desserte et aire de retournement
			lot 7	délaissé de terrain et place publique
			lot 8	placette : espace public
			lot 11	transformateur
			lot 13	passage couvert
AH	322	1 606	place et espace publics	place publique et mail central
TOTAL		6 282		

Rapport n° 10/1-29

Ceci exposé je vous propose :

- d'approuver le principe d'acquisition de tous les terrains compris dans la ZAC du Bas de la Rivière au prix fixé par France Domaine, soit 758 685,00 € HT ;
- de m'autoriser à intervenir dans les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

MAIRIE DE SAINT-DENIS-DE-LA-RIVIERE
8 MAI 2010
Mairie de Saint-Denis-de-la-Rivière

**OBJET CLOTURE DE LA ZAC DU BAS DE LA RIVIERE
RETROCESSION FONCIERE**
AC 121, 122, 197 et 199 / AH 91, 107, 302 et 322

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/1-29 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1ère Adjointe, présenté au nom de la Commission
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (avec réserve exprimée par l'opposition) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

*9 voix contre
(dont 3 votes par procuration)*

pour

↓
*Monsieur Dominique FOURNEL, Madame Carmen ALLIE,
Monsieur Jean-Michel BARDIERE,
Monsieur René-Paul VICTORIA, Madame Claudine CHEFIARE
et Madame Raziah LOCATE*

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1 Approuve le principe d'acquisition de tous les terrains compris dans la ZAC du Bas de la Rivière au prix fixé par France Domaine, soit 758 685,00 € HT.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes y afférents.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 et l'Article 2111 -terrain non bâti- et l'Article 2115 - terrain bâti -) du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 MAR. 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

AC 121-122-197-199 et AH 107-91-302-322 - ZAC "Bas de la Rivière" 1 / 4245





N° 7307 V-R

TRESOR PUBLIC
TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Évaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE
RECTIFICATIF**

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V0153.10
Affaire suivie par : A. QUILY, évaluateur
Téléphone : 02 62 94.05.96
Télécopie : 02.62.94.05.83
Courriel : tgdomaine104@ep.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : SODIAC
- 2 Date de la consultation : 02 février 2010
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Liquidation de la ZAC "Bas de la Rivière) -
Rétrocession à la Commune
- 4 Propriétaire : SODIAC
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : Saint Denis – Bas de la Rivière
Diverses parcelles, selon détail, d'une superficie de 4945 m².
- 5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-
Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-
Éléments particuliers de plus value et de moins
value-Voies et réseaux divers :
Au PLU zone Upr
- 7 Situation locative Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 758685 €
- 12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 03 février 2010
Le Trésorier Payeur Général, par délégation,
Le chef du service du Domaine

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 27/02/2010
En annexe à la Délibération N° 101-29

LE MAIRE



MINISTRE DU BUDGET
COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nelly MONGEIN

	Ref. Catastrale	Superficie	Monte
AC	0121	2 344	603 440
AC	0122	91	23 050
AC	0197	177	43 020
AC	0199	66	17 160
AH	0107	240	62 400
AH	0091	421	1
AH	0302	6 volumi (1)	3
AH	0322	1 606	1
		<hr/>	
		4 945	753 695

(1): Lote 3-4/5-7-8-11-12

0
0
0
0
0
0